

Formulaire de prêt de matériel

Les associations de la commune peuvent, pour l'organisation de leurs manifestations, solliciter un prêt de matériel. Pour cela, il leur faut remplir le formulaire ci-contre. Ce formulaire doit être déposé auprès du service Affaires-générales, Culture et Communication au minimum trois semaines avant la date de l'évènement.

Une fois le formulaire déposé, une réponse relative à la disponibilité du matériel sera adressé par le service Affaires-générales, Culture et Communication à l'association demandeuse.

Infos pratiques

contacts@ville-boisleroi.fr

Document(s)

[Formulaire matériel](#)